



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 décembre 2015

**Compte rendu**

Le Président remercie les membres présents à cette première séance du CA de la ComUE dans le cadre de ses nouveaux statuts.

Le quorum étant atteint (40 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance sur les 49 ayant voix délibérative), le Président ROLLET ouvre la séance du Conseil d'administration en rappelant l'ordre du jour et passe au premier point.

## **1. Installation du Conseil d'Administration**

Le Président ROLLET rappelle que les membres présents sont les élus, les représentants des établissements membres ainsi que les personnalités qualifiées désignées par le Conseil des membres Il en donne la liste : Madame Malika AIT-GHERBI PALMER (Directrice de Pictanovo), Monsieur Laurent DEGROOTE (Président du conseil économique et social), Madame Fabienne LE ROY (TGI de Douai), Monsieur Frédéric MOTTE (Président du MEDEF), Monsieur Jean QUEMERE (Président de la Chambre économie sociale et solidaire), Madame Christine RENOTTE (Université de MONS), Madame Yvonne TASSOU (Présidente conférence PME et CESER), Monsieur Philippe VASSEUR (Chambre du Commerce et de l'Industrie, investissement EPPS).

Le Président ROLLET propose aux membres du CA de se présenter brièvement.

## **2. Nomination des 3 représentants du monde économique**

Le Président ROLLET rappelle que les 3 représentants des entreprises et du monde économique, sont nommés par délibération statutaire du CA sur proposition du Conseil des membres.

Les propositions sont : Nathalie BALLA (Présidente directrice générale de La Redoute), Bruno DESPREZ (Président de Florimond Desprez et Président du pôle Eura-Santé), Christophe GOURLAY (Directeur du site Alstom de Valenciennes).

Jérôme BURESI intervient au nom du SNESUP pour contester les points 4 et 5 inscrits à l'ordre du jour du CA car subordonnés au point 2 d'une part, à l'absence de connaissance de tous les représentants des collectivités territoriales d'autre part, avec de surcroît un Président non encore élu. Par ailleurs, il dénonce le mépris des élus par l'absence de documents complémentaires éclairant ces délibérations.

Le Président ROLLET indique qu'une réponse écrite a été faite et rappelle qu'il lui est tout à fait possible de présider ce CA de la ComUE dont il assure la présidence par intérim. Le Président ROLLET précise que réglementairement il est en droit de présider et d'inscrire ces points importants à l'ordre du jour. Le Président ROLLET rappelle que ces décisions sont attendues par les personnels de l'ESPE, école interne de la ComUE dont les personnels sont encore aujourd'hui gérés par l'université d'Artois. C'est bien soucieux des 350 personnels de l'ESPE qui attendent d'exercer leur droit d'option que les délibérations ont été mises à l'ordre du jour du CA.

Anissa HABANE indique regretter qu'il n'y ait pas au moins un représentant des organisations de salariés dans les représentants du monde économique qui ne se limite pas aux patrons.

Le Président ROLLET souligne que la représentation est diversifiée et qu'il s'agit là du choix du Conseil des membres.

Moussa NAÏT ABDELAZIZ indique qu'il est d'usage dans l'enseignement supérieur d'avoir des représentants des organisations des salariés, qu'il y a lieu à s'interroger et à débattre et qu'il ne peut y avoir de vote sans connaître la motivation derrière la proposition.

Le Président ROLLET rappelle qu'il y a dans le CA des représentants de l'ensemble de la communauté universitaire y compris syndicale. Il rappelle que la ComUE est une structure de coopération ouverte sur le monde économique et social et doit intégrer aussi des membres de la vie civile. Le choix est de faire intervenir 3 représentants de grandes entreprises emblématiques de notre région :

- Nathalie BALLA, Présidente Directrice Générale de La Redoute
- Bruno DESPREZ, Président de Florimond Desprez
- Christophe GOURLAY, Directeur du site Alstom de Valenciennes

En l'absence d'autre intervention de l'assemblée, le Président ROLLET soumet la délibération relative à la désignation des 3 représentants des entreprises et du monde économique au vote.

**Vote : Avec 2 abstentions, 6 voix contre et 37 voix pour sur 45 ayant voix délibérative, la liste des représentants des entreprises et du monde économique est adoptée à la majorité.**

### **3. – Point d'information sur le calendrier de l'élection du Président de la ComUE Lille Nord de France**

Le Président ROLLET indique que l'élection se fera lors d'un CA programmé le lundi 1<sup>er</sup> février 2016 à 14h30. L'appel à candidature sera diffusé dans les établissements, mis en ligne sur le site de la ComUE. Le dépôt des candidatures accompagnées d'une profession de foi ou programme est fixé au 22 janvier 2016 à 17h00. Les candidatures seront adressées à l'ensemble des membres du CA. Le Président ROLLET rappelle que l'élection a lieu à la majorité absolue des membres présents et représentés.

L'élection se fera selon le processus habituel dans les universités, avec l'audition de l'ensemble des candidats et questions des membres du CA.

Philippe VASSEUR demande qui peut faire acte de candidature, si seuls les membres du CA peuvent se porter candidats ?

Le Président ROLLET explique qu'il n'y a pas de condition de nationalité ni d'appartenance au CA, que toute personne peut faire acte de candidature. La seule incompatibilité est la fonction de Président d'université avec la fonction de Président de la ComUE.

Claire BORNAIS demande si les Présidents d'universités en exercice peuvent être candidats ?

Le Président ROLLET répond par l'affirmative dans la mesure où il y a incompatibilité et non inéligibilité. Le Président de la ComUE sera désormais un Président à plein temps.

Le Président propose d'accueillir les 3 représentants du monde économique pour être au complet avant de passer à la tenue d'un second CA pour les points suivants de l'ordre du jour.

Le Président précise que s'agissant des représentants des collectivités territoriales, le processus est en cours dans leurs instances.

Le Président accueille Mme BALLA et Monsieur GOURLAY qui se présentent rapidement.

### **4. Délibération relative au lancement de la procédure du transfert des personnels de l'ESPE à la ComUE Lille Nord de France**

Le Président ROLLET rappelle que la formation des enseignants entre dans les compétences transférées à la ComUE, que l'ESPE héritière de l'IUFM intégrée à l'Université d'Artois compte environ 350 personnels aujourd'hui gérés par l'Université d'Artois.

Pour le bon fonctionnement de l'Ecole, il est nécessaire que les moyens de l'ESPE soient transférés de l'Université d'Artois à la ComUE. La procédure de transfert repose sur le choix volontariste des personnels qui doivent exercer un droit d'option et donner leur accord pour être affectés ou non à la ComUE. Le Président explique que le droit d'option nécessite l'avis des comités techniques (CT) de la ComUE et de l'Université d'Artois et une délibération des CA des deux établissements.

Le Président ROLLET indique que le CT de la ComUE a voté le principe du transfert à l'unanimité et qu'il convient à présent que le CA se prononce de sorte que les personnels de l'ESPE, dans le respect du droit d'option, puissent être affectés à la ComUE au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour que la rentrée universitaire puisse se faire correctement.

Le Président ROLLET explique que la date est lointaine du fait qu'un certain nombre d'actes administratifs qui devront être pris dépendent aussi des services de l'Etat. Sur le calendrier le Président ROLLET indique qu'il faudra que le tout soit fait avant l'été 2016 afin que les choses soient en place au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le Président ROLLET rappelle que face à un certain nombre de personnels de l'ESPE soucieux des conditions dans lesquelles se feront leurs affectations à la ComUE, le CA de la ComUE dans son ancienne composition avait déjà acté par délibération un certain nombre de garanties, garanties données aux personnels enseignants et BIATSS de l'ESPE reprises à l'article 2 de la délibération qui consistent en la conservation à minima des acquis de l'Université d'Artois. Le Président ROLLET précise qu'il s'agit là de garantir qu'au minimum il n'y a pas de dégradation des conditions et que cela n'empêchera pas la définition ultérieure d'une politique propre d'emplois et salariale par la future présidence qui passera par les instances de la ComUE, CT et CA.

Le Président ROLLET précise que pour accueillir ces 350 personnels en plus des 50 actuellement en poste à la ComUE dont il faudra assurer la gestion de carrière, des emplois, de la masse salariale, mettre en place une politique RH, les services de la ComUE travaillent depuis un an à sa réorganisation et montée en puissance.

Le Président ROLLET poursuit en présentant le contexte de la seconde délibération relative au principe du passage de la ComUE aux RCE.

Le Président ROLLET explique ainsi qu'une fois les emplois affectés à la ComUE il pouvait y avoir deux modes de gestion, soit une gestion complète où la ComUE gère emplois et masse salariale en autonomie, soit une gestion partielle où la ComUE gère ses emplois avec la masse salariale conservée sur le budget de l'Etat. Il explique que l'Etat ne veut pas pour les ComUEs avec ESPE que le transfert des personnels, emplois et masse salariale se fasse en dehors des RCE.

Le CT de la ComUE a donné un avis unanimement favorable, il appartient au CA de se prononcer.

Le Président MARCOIN indique que les CT et CA de l'Université d'Artois ont voté la semaine dernière le principe du transfert des personnels de l'ESPE à la ComUE. Il rappelle que la situation de proposer aux personnels de l'ESPE un droit d'option est paradoxale avec la volonté que les personnels affectés à l'ESPE le restent. Il précise que les personnels ont été rassurés par les garanties données par la ComUE en termes d'affectation géographique, d'indemnitaire, de recherche pour les enseignants-chercheurs. Il indique que lors du CA de vendredi l'expression d'inquiétudes fortes de certains personnels craignant une remise en cause de leurs fonctions. Là encore il est nécessaire de donner l'assurance aux personnels en services mixtes entre l'ESPE et l'Université d'Artois qu'ils pourront continuer à exercer leurs fonctions de la même manière. L'engagement devra se faire dans le respect des droits et intérêts des uns et des autres.

Claire BORNAIS souligne d'une part trouver anormal qu'il n'y ait pas de documents fournis pour se faire une idée des garanties données aux personnels, et d'autre part s'interroge sur les capacités des services de la ComUE à gérer la multiplication par 8 des personnels. Par ailleurs elle s'interroge sur le fait de savoir s'il y a des emplois qualifiés à la ComUE pour assurer la gestion des carrières, la

médecine de prévention, l'hygiène et la sécurité. Comment la ComUE va-t-elle contribuer sur la recherche dans les établissements.

Sans document, le choix demandé est à faire sur la base de croyances ce qui constitue selon elle une marque de mépris. Elle demande comment l'Etat réagira si le CA ne vote pas le passage au RCE pour le transfert des personnels de l'ESPE.

Vincent POIRRIEZ indique que même s'il ne l'aurait pas formulé de la même façon, il souscrit largement au fait que des documents auraient été utiles, comme la cartographie des emplois, affectations, métiers. Il demande de quelles informations les enseignants-chercheurs disposent pour faire leur choix, la composition du conseil académique restreint, du CA, les modalités relatives à la promotion : avancement de grade, Primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), Congé pour recherche et conversion thématique (CRCT) ? Les professeurs savent-ils que la ComUE étant un petit établissement ils ne dépendront que de la campagne nationale d'avancement de grade ?

Anissa HABANE demande si les garanties accordées aux personnels de l'ESPE seront également applicables aux personnels de la ComUE.

Gabriel GALVEZ-BEHAR souligne des différences dans les documents mis en ligne et fournis notamment sur les dates de transfert initialement au 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juin et à présent au 1<sup>er</sup> septembre.

José CABARET précise qu'il y a une grande attente des personnels de l'ESPE qui depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013 souhaitent voir leur situation clarifiée et stabilisée. Chaque retard recule l'échéance. La mise en place du CT, les garanties positives données aux personnels nécessitent aussi qu'un calendrier soit figé et ceci tant pour les personnels de l'ESPE que pour les personnels de l'Université d'Artois auxquels cela occasionne également des problèmes. Il indique que majoritairement les personnels de l'ESPE veulent pouvoir faire leur choix d'intégrer ou non la ComUE au plus vite.

Le Président ROLLET explique s'agissant des promotions et PEDR pour les enseignants-chercheurs que la ComUE a prévu dans ses statuts un Conseil académique (CAC) avec une commission de recherche pour qu'existent en son sein les instances intervenant dans la gestion de la carrière des enseignants-chercheurs. Les conseils ont été élus et le CAC reste à installer par la prochaine Présidence.

Le Président ROLLET rappelle que des garanties sont données aux agents en CDD et autres. Sur la question de la politique applicable aux personnels de l'ESPE et de la ComUE, le Président ROLLET indique que cette politique d'emplois, cette politique salariale est à mettre en place, et que le CT comme le CA auront un rôle central à jouer, qu'il appartiendra à la prochaine présidence de faire avec le Conseil des membres des propositions.

Le Président ROLLET insiste sur le fait que la ComUE est en capacité d'assumer l'accueil des enseignants et personnels BIATSS de l'ESPE, que les services y travaillent depuis plus d'un an et demi avec l'accompagnement de l'Etat, de l'IGAENER, de la Chancellerie, que les services de l'Université d'Artois et de la ComUE sont mobilisés pour que cela fonctionne bien. Le Président ROLLET rappelle que le précédent CA a voté les choix sur les recrutements pour qu'il y ait continuité de l'institution, comme il avait également voté des garanties aux personnels de l'ESPE, garanties reprises à l'article 2 du projet de délibération.

S'agissant des promotions des enseignants-chercheurs, le Président souligne le rôle du CAC et rappelle que pour les maîtres de conférences (MCF), suffisamment nombreux, il y aura bien un contingent local mais qu'en revanche il n'y en aura pas pour les professeurs d'universités.

Jérôme BURESI s'étonne de l'accompagnement de l'Etat sans rapport d'évaluation.

Le Président ROLLET indique qu'il y a eu un rapport de l'IGAENER qui faisait état de points à régler, que les réunions avec l'Etat sont fréquentes et que l'Etat n'aurait pas consenti à ce que ce point soit mis à l'ordre du jour du présent CA si la ComUE n'était pas prête et rappelle que le passage aux RCE de la ComUE est une décision de l'Etat.

Le Président MARCOIN rappelle qu'il y aura également un diagnostic du ministère des finances.

Sur les différences de dates dans les documents, le Président ROLLET explique qu'initialement le transfert était effectivement envisagé au 1<sup>er</sup> mai ou 1<sup>er</sup> juin au plus tard et que la proposition d'une

formulation plus large au 1er septembre au plus tard est retenue car un certain nombre d'actes relève de la responsabilité de l'Etat.

Moussa NAÏT ABDELAZIZ sur la question des promotions des enseignants-chercheurs que les professeurs perdent une chance de promotion locale.

Le Président ROLLET souligne qu'il y a lieu de voir le nombre des promotions obtenues au titre de la voie locale par les professeurs d'universités depuis 2008.

Yann SECQ indique que la question de fond est de savoir si la ComUE a vocation à accueillir des enseignants-chercheurs comme des détachements ?

Le Président ROLLET répète que la politique d'emplois et salariale propre de la ComUE doit être écrite et qu'il ne lui appartient pas de le faire dans la précipitation, que le processus doit se faire avec les instances. Il rappelle que la ComUE intègre une composante qui délivre des masters et que beaucoup d'enseignants interviennent en science de l'éducation, ces enseignants-chercheurs ont le choix de leur laboratoire de recherche, que cette possibilité est un plus et non un moins.

Sans questions ni remarques, le Président ROLLET soumet la délibération relative au principe du transfert des personnels de l'ESPE à la ComUE Lille Nord de France au vote.

**Vote : Avec 39 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions sur les 48 ayant voix délibératives, la délibération relative au principe du transfert des personnels de l'ESPE à la ComUE Lille Nord de France est adoptée à la majorité.**

## **5. Délibération relative au principe de passage aux RCE de la ComUE Lille Nord de France**

Le Président ROLLET explique qu'il s'agit d'acter le principe du passage aux RCE de la ComUE, qu'il y aura une décision du ministère des finances sur la possibilité des ComUEs et notamment la ComUE Lille Nord de France de passer aux RCE. Cette décision a fait l'objet d'une discussion avec pour lui deux régimes possibles, la gestion des emplois avec convention pour le paiement des salaires directement sur le budget de l'Etat (cas encore de quelques établissements non RCE), les 3 ComUEs intégrant une ESPE passeront progressivement aux RCE. Le CA doit donner un avis de principe sur le passage de la ComUE aux compétences élargies de façon à ce que la procédure puisse être engagée.

Le Président ROLLET insiste sur le fait que l'Etat souhaite que la ComUE fasse les deux en même temps, prenne la gestion des emplois et la gestion de la masse salariale correspondante sur budget ComUE. Il souligne que la gestion de la masse salariale, avec l'évolution du GVT, pose des problèmes spécifiques et rappelle que le GVT peut être négatif ou positif. Un GVT positif contraint alors à la vigilance sur les emplois, mais il peut aussi comme c'est le cas pour un certain nombre d'établissements être négatif ou à l'équilibre.

Le Président ROLLET indique que ce problème devra être négocié avec l'Etat, qu'il se devait de faire cette information complète.

Jérôme BURESI sollicite une explication de la part du représentant de l'Etat, Monsieur HERNU, représentant du Recteur sur ce que signifie « la volonté affirmée de l'Etat », ne voyant pas où elle se trouve, soulignant que le passage aux RCE implique généralement un audit.

Manuel HERNU explique que sur le passage aux RCE, il s'agit bien de la procédure retenue par le ministère pour le transfert des personnels et de la masse salariale à la ComUE, qu'il y aura bien une décision du ministère. Concernant l'audit, il précise ne pas avoir d'information sur la suite de la procédure mais indique en revanche qu'un travail est actuellement fait avec le Recteur, ses services, lui-même, l'IGAENER, l'Université d'Artois et la ComUE sur les fonctions ressources humaines, financières et comptables, la dernière réunion ayant eu lieu la semaine précédente, que le travail est bien fait en amont pour ce passage aux RCE.

Gabriel GALVEZ-BEHAR, souhaite faire quelques remarques de forme et de fond. En premier lieu, il fait remarquer que le passage aux RCE est difficile et présente des enjeux financiers importants fragilisant parfois un certain nombre d'établissements avec des répercussions sur la masse salariale, les postes et les dotations des composantes, qu'il ne peut pas en être fait abstraction, que la ComUE n'est pas dans la même situation que les autres établissements passés antérieurement aux RCE qui eux découvriraient les enjeux. Sur la forme, il souligne que normalement les audits sont transmis au CA qui suit le processus. Dans le cas présent, il souligne une dé contextualisation, en dehors du discours du Président, problématique pour prendre une décision difficile et lourde de conséquences. Sur le fond, il souhaite une explication sur ce qui justifie de décider un passage aux RCE maintenant sans savoir encore combien de personnels opteront pour la ComUE, donc sans connaître la masse salariale que la ComUE aura à gérer. Il est demandé de faire un choix à l'aveugle. Il note que dans le rapport de l'IGAENER de 2014, le passage aux RCE n'était pas la seule piste retenue.

Le Président ROLLET indique qu'il est clair que les universités ont toutes choisi ou ont été obligées de passer aux RCE. La logique étant que la ComUE a les emplois et la question est de savoir si la ComUE est en capacité de gérer la masse salariale liée à ces emplois.

Il précise que le rapport de l'IGAENER a formulé un certain nombre de critiques et fait des recommandations, auxquelles il a répondu de façon assez détaillée, que l'on est dans un processus continu où à un moment seront précisées les conditions dans lesquelles la ComUE passera aux RCE. Le Président ROLLET souligne que Monsieur GALVEZ a raison tant que le processus du droit d'option n'est pas terminé, il y a des incertitudes sur la masse salariale si un faible pourcentage d'agents choisissent de rester à l'université d'Artois, un travail doit être mené et devra faire l'objet d'une nouvelle présentation au CA que dans l'immédiat c'est le principe du passage aux RCE de la ComUE qui est à décider.

Claire BORNAIS souhaite poser une question et fait remarquer qu'il est dilatoire de dire qu'il s'agit là du vote de principe de la ComUE de son passage aux RCE et que la décision sera prise par l'Etat. Si la délibération sur le principe n'est pas prise, l'Etat ne prendra pas la décision arbitrairement de faire passer la ComUE aux RCE, qu'il convient donc de faire en sorte que ce ne soit pas une décision de notre part.

Elle rappelle que cette décision est lourde de conséquences, que les établissements RCE ont maintenant des problèmes financiers qui les conduisent à des politiques de réduction d'emplois environ 7000 postes concernés. Elle souligne le risque, dans l'état actuel, de devoir suspendre des postes à la ComUE pour financer l'établissement, le GVT mais aussi des dépenses de fonctionnement. Elle rappelle que le SNESUP dénonce depuis 2007 les RCE qu'il est donc impossible d'approuver une délibération qui propose le passage aux RCE de la ComUE dans la mesure où il souhaite protéger les personnels.

Francis MARCOIN indique entendre les arguments, mais que les personnels de l'ESPE entrent déjà dans une gestion qui est aux RCE. Il précise que depuis 2013, même si l'université d'Artois continue de gérer juridiquement les personnels de l'ESPE, les masses salariales Artois et ESPE sont disjointes et le périmètre des emplois de l'ESPE circonscrit. Enfin il précise que l'ESPE aurait même un régime et une structure de personnels plus favorables avec des départs prévisibles et donc des marges non négligeables. Il comprend donc les craintes mais que pour les personnels de l'ESPE, être traités par l'université d'Artois ou la ComUE ne change rien dans la mesure où le périmètre GVT est le même qu'à l'Université d'Artois aujourd'hui. Le passage aux RCE est simplement une mesure qui permettra à la ComUE d'assurer cette gestion et aux personnels de l'ESPE d'être dans une situation claire ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Le Président ROLLET rappelle qu'avec le passage aux RCE, un établissement gère sa masse salariale et que la gestion de la masse salariale donne des possibilités. Il rappelle que les établissements peuvent avoir selon les circonstances soit une situation difficile avec un GVT positif impliquant un gel temporaire ou définitif d'emplois, ou un GVT négatif ou nul. La réponse dépend des emplois et de leur utilisation, le Président MARCOIN rappelant qu'il y avait quelques marges de manœuvre pour l'ESPE actuellement.

Claire BORNAIS répond à Monsieur MARCOIN que si les personnels de l'ESPE passent de l'Université d'Artois qui est aux RCE à la ComUE passée aux RCE la situation est la même mais que là, justement, la discussion porte sur le passage de la ComUE aux RCE ou pas. La situation ne serait pas la même pour les personnels.

Yann SECQ précise avoir un peu les mêmes préoccupations, et demande s'il est possible de rappeler la situation de l'Université de Lille 1 pour le budget 2016 et 2017, université passée aux RCE il y a quelques années, bien gérée et qui a pour autant de grosses difficultés. Il se pose la question de savoir qu'elle est l'urgence de répondre à l'injonction probable de l'Etat et pourquoi ne pas attendre un contexte plus favorable. Par ailleurs, il ne voit pas comment se positionner sans avoir à disposition des informations relatives à la pyramide des âges, à l'évolution du GVT.

Le Président ROLLET explique vouloir éviter que l'on dise que les RCE entraînent inmanquablement un GVT positif. En RCE, l'établissement fait ses choix, en mode non-RCE c'est l'Etat qui choisit pour l'établissement, mieux vaut être maître de ses choix.

Xavier VANDENDRIESSCHE indique qu'il ne s'agit pas de refaire un débat théologique sur les RCE, qu'il ne pense pas que l'on soit en capacité de dire que toutes les universités ont subi des gros handicaps en passant aux RCE. Il souligne que cela n'est pas vrai pour son université par exemple, qu'il y a des situations différentes et que le GVT est une question importante mais réfute le caractère globalisant du raisonnement.

Jérôme BURESI répond que globalement sur la France, tout le monde s'accorde pour dire qu'il peut y avoir des situations difficiles. Il regrette de le dire mais cette ComUE, ce CA, va fonctionner moins bien qu'un CA d'université même LRU, qu'il trouve que passer aux RCE dans cette configuration-là de la ComUE multiplie les risques.

Gabriel GALVEZ-BEHAR indique, que le SGEN-CFDT n'a pas d'opposition de principe vis-à-vis des RCE car comme cela a été dit pour certains établissements cela permet de dégager des marges de manœuvre, que dans le cas présent le problème vient selon lui du timing, à savoir demander maintenant le principe du passage aux RCE sans connaître le périmètre des emplois et de la masse salariale, avec de surcroît un nouveau Conseil d'Administration dont la moitié des membres ne connaît pas l'historique de la ComUE. Il souligne n'avoir aucun moyen de savoir si le passage aux RCE peut marcher pour la ComUE. Il s'étonne que l'Etat invite la ComUE à passer aux RCE, alors que le rapport de 2014 évoquait des pistes pour gérer ce problème de transition avec une gestion de la masse salariale par l'Université d'Artois, le temps que la ComUE passe aux RCE. Pour lui, il est difficile en l'absence de rapport d'audit, du budget, de connaissance du périmètre du transfert, de prendre une décision lourde de conséquences pour les personnels et les missions de l'établissement.

Moussa NAÏT ABDELAZIZ indique que l'injonction de l'Etat de passer aux RCE n'a pas marché pour un certain nombre d'établissements, établissements qui fonctionnent, que les RCE nécessitent de nouvelles compétences notamment de gestion de la masse salariale et donc des redéploiements de personnels sur des missions qui ne sont pas celles de la ComUE. La question est de savoir comment va se faire ce passage, sachant que ces missions consomment de fait de l'emploi qui pourrait selon lui être mieux utilisé ce qui n'est pas de l'avis général.

Vincent POIRRIEZ en complément de l'intervention de Gabriel GALVEZ-BEHAR, indique que dans les informations qui pourraient être disponibles mais ne le sont pas ni sur le site de la ComUE ni sur celui de l'IGAENER, le rapport n°2015-038 de l'IGAENER pourrait être communiqué aux membres du CA avant toute prise de décision.

Anissa HABANE précise la position de la CGT sur les RCE qui est contre et rappelle que certaines universités sont aujourd'hui en situation de grandes difficultés voire de faillite.

Le Président ROLLET répond que sur le périmètre du transfert, il partage le point de vue puisqu'indiscutablement la masse salariale, même si l'on pense qu'une grande majorité des personnels optera pour la ComUE, reste le seul point d'incertitude. Il rappelle que les incertitudes font l'objet de négociation jusqu'à la dernière minute avec l'Etat. Les établissements qui peuvent avoir un



certain nombre de difficultés aujourd'hui avec le GVT, sont aussi les établissements qui ont peut-être saturé leurs emplois. Les marges de manœuvre sont différentes entre les établissements et liées à l'utilisation des emplois. Les RCE donnent des marges de manœuvre, et mieux vaut être parmi les établissements gérant complément leurs ressources.

Sur le redéploiement d'emplois, le Président ROLLET explique qu'il n'y en aura pas dans la mesure où depuis plus d'un an et demi, la ComUE a travaillé à l'organisation de ses services. Les fonctions supports existent et la personne en charge de la gestion de la masse salariale est d'ores et déjà recrutée. La ComUE est en capacité de gérer ses emplois, les carrières et sa masse salariale. L'Etat prendra sa décision. Il appartient au CA de dire si la ComUE va dans cette voie.

L'Etat souhaite vivement, impose le passage aux RCE mais ce choix indique que la ComUE est en capacité de les assumer, non pas avec des redéploiements d'emplois mais avec des créations d'emplois, la mobilisation de supports vacants.

La décision formelle du passage aux RCE de la ComUE sera prise par Bercy.

Sur la diffusion du rapport de l'IGAENER, le Président ROLLET souligne que c'est un rapport « au fil de l'eau » faisant un état des lieux à un moment daté, mais que si l'IGAENER en est d'accord, il sera diffusé au niveau du CA.

Yann SECQ indique que la marge de manœuvre est donnée par le volume d'emplois et s'interroge donc sur l'urgence à voter aujourd'hui le principe du passage aux RCE de la ComUE aujourd'hui et propose de le reporter au mois de juin, une fois le choix des agents connu.

Le Président ROLLET estime avoir aujourd'hui les éléments pour décider d'acter ce principe, cette délibération et que la taille de l'établissement n'empêche pas de bien fonctionner en mode RCE.

Xavier VANDENDRIESSCHE indique qu'il vaut mieux pour l'établissement faire ses choix plutôt que de les laisser prendre par l'Etat.

Le Président ROLLET souligne que le débat a largement porté sur la théorie générale des RCE, et sans autre intervention de l'assemblée, il soumet la délibération relative au principe du passage aux RCE de la ComUE Lille Nord de France au vote.

**Vote : Avec 34 voix pour, 9 voix contre et 5 abstentions sur les 48 ayant voix délibératives, la délibération relative au principe du passage aux RCE de la ComUE Lille Nord de France est adoptée à la majorité.**

Le Président ROLLET informe les membres du CA de la date de la prochaine séance fixée au 1<sup>er</sup> février 2016 pour l'élection du Président, séance qui sera présidée par le doyen d'âge du Conseil.

Anissa HABANE demande à avoir communication des comptes rendus du Conseil des membres qu'elle n'a pas trouvés sur le site internet de la ComUE.

Le Président ROLLET indique que les relevés de décisions du Conseil des membres seront communiqués pour le prochain CA.

Gabriel GALVEZ-BEHAR demande s'il est possible d'avoir communication des documents relatifs au budget 2016 à l'ensemble des membres du CA.

Le Président ROLLET répond par l'affirmative précisant que le budget 2016 est un budget de pure reconduction sans arbitrage politique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président ROLLET remercie les administrateurs de leur présence et lève la séance du Conseil d'Administration.